



COMMUNE DE GOESDORF

1, op der Driicht L-9653 GOESDORF

AVIS AU PUBLIC

Élections européennes du 26 mai 2019 Inscription sur les listes électorales

Pour les Luxembourgeois :

Les ressortissants luxembourgeois sont inscrits d'office sur la liste électorale afférente.

Pour les Non-luxembourgeois :

En tant que non-luxembourgeois, ressortissant de l'Union Européenne, vous pouvez participer aux élections européennes en choisissant entre deux options :

1. Soit vous participez à l'élection de six représentants du Grand-Duché de Luxembourg au Parlement Européen.
2. Soit vous éliez les parlementaires européens de votre pays d'origine.

1^{ère} Option :

Les ressortissants non-luxembourgeois qui ne sont pas encore inscrits sur la liste électorale pour les élections du 26 mai 2019 et qui souhaitent élire les représentants du Grand-Duché de Luxembourg au Parlement européen, doivent remplir 4 conditions :

- Avoir 18 ans le jour des élections (le 26 mai 2019) ;
- Être domicilié au Luxembourg et y avoir résidé au moment de la demande d'inscription sur la liste électorale ;
- S'inscrire sur les listes électorales jusqu'au **28 février 2019 à 16.30 heures** par voie électronique (www.guichet.lu/inseu) ou à l'administration communal du lieu de résidence. Veuillez-vous munir de votre carte d'identité ou passeport en cours de validité si vous optez pour l'inscription à la commune ;
- Jouir des droits civils et ne pas être déchu du droit de vote au Luxembourg ou dans l'Etat membre d'origine.

2^e Option :

Pour élire les représentants de votre pays d'origine, vous devez vous adresser à votre ambassade ou votre consulat. Vous trouverez d'amples informations sur le site internet suivant : <https://jepeuxvoter.public.lu>